

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 23 JUIN 2006**

Délibération
n° 2006.06.205

**Fourniture de
pneumatiques :
avenant n° 1**

LE VINGT TROIS JUIN DEUX MILLE SIX à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **16 juin 2006**

Membres présents :

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, Denis DOLIMONT, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Madeleine ANCELIN, Philippe BERTHET, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Louis DESSET, Jean DUMERGUE, Guy DUPUIS, François ELIE, Martine FAURY, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Michel HUMEAU, Jean- Michel LAMOUREUX, Didier LOUIS, Gérard MARQUET, François NEBOUT Jean-Jacques SYOEN, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Bernard CHARRIER à André BONICHON, Bernard ALLIAT à Lionel MERONI, Jean-Claude BESSE à Gilles VIGIER, Bernard CONTAMINE à Philippe BERTHET, Jean-Yves DE PRAT à Gérard MARQUET, Annie FOUGERE à Martine FAURY, Jean MARDIKIAN à Philippe MOTTET, Alain PIAUD à Jean DUMERGUE, Christian RAPNOUIL à Didier LOUIS, Patrick RIFFAUD à François ELIE,

Excusé(s) :

Excusé(s) représenté(s) :

Daniel OPIC par Madeleine ANCELIN

AFFAIRES GENERALES / MARCHÉS

Rapporteur : **Monsieur MERONI****FOURNITURE DE PNEUMATIQUES : AVENANT N° 1**

Par délibération n° 336 du 29 septembre 2005, le conseil communautaire a autorisé le Président de la ComAGA à signer le marché n° 2005/164 en date du 23 janvier 2006, notifié le 06 février 2006, avec la société EUROMASTER – 37 Bd Besson Bey à ANGOULEME, pour la fourniture de pneumatiques, de chambres à air, accessoires et services divers afférents.

Il est nécessaire de passer un avenant à ce marché pour modifier l'article 3 du cahier des clauses techniques particulières afin d'y rajouter la prestation suivante : « stockage des pneumatiques appartenant à la ComAGA dans les locaux du titulaire avec réalisation d'un inventaire tous les mois par ses soins ».

Cet avenant n'a pas d'incidence financière et les autres clauses du marché sont inchangées.

Vu l'avis favorable de la commission affaires générales du 8 juin 2006,

Je vous propose :

D'APPROUVER cet avenant et d'autoriser Monsieur le Président à le signer ainsi que tout document s'y rapportant.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

11 juillet 2006

Affiché le :

12 juillet 2006